

Conditions générales de vente - Rendez-vous quasi-résident

Conditions d'accès :

Vous venez de prendre rendez-vous auprès du GTE/Frontacom pour une étude de votre dossier quasi-résident. A des fins de clarté concernant ce rendez-vous, nous vous demandons de prendre connaissance des différents points suivants.

DOMAINE ET CHAMP D'INTERVENTION

La prise de rendez-vous est conditionnée en amont au remplissage du logiciel de quasi-résident permettant de déterminer si vous êtes éligible au rendez-vous. L'utilisation du logiciel ainsi que les données renseignées relèvent de votre seule responsabilité.

S'il s'avère que vous n'êtes pas quasi-résident ou pas éligible, le rendez-vous ne pourra avoir lieu et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Nouveauté 2025 : si vous êtes déjà venu l'année passée et que votre situation n'a pas changé, vous avez la possibilité de passer cette étape de vérification de votre pourcentage de quasi-résident afin d'accélérer le processus de prise de rendez-vous. Cette décision sera prise sous votre entière responsabilité et s'il s'avère que vous n'êtes pas quasi-résident ou pas éligible, le rendez-vous ne pourra avoir lieu et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

BENEFICIAIRES

Ce service est réservé aux adhérents à jour de cotisation. Si vous êtes mariés et que vous percevez tous les deux des revenus de source suisse, chaque contribuable devra être personnellement adhérent de l'association.

PERIODE ET CONTENU DU RENDEZ-VOUS

Nous proposons des rendez-vous en présentiel ou téléphoniques. Les rendez-vous auront lieu du 3 février au 31 mars 2025

Les rendez-vous en présentiel auront lieu à Annemasse ou St Genis Pouilly.

Prise de rendez-vous par Internet sur www.frontalier.org à partir du **13 janvier 2025**

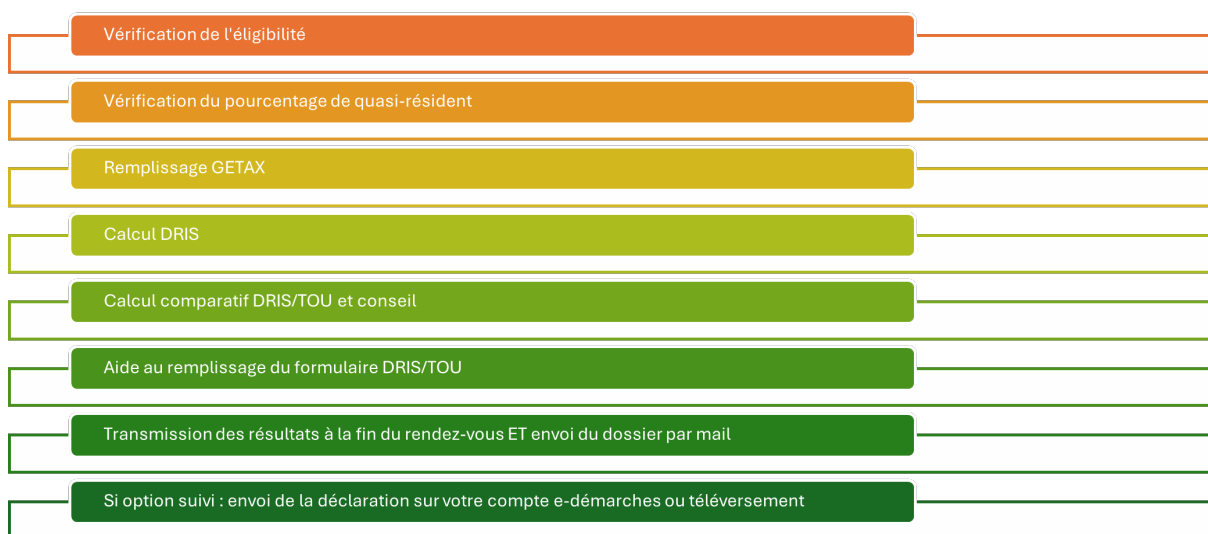
Période de rendez-vous : 03/02/2025 au 31/03/2025

Durée du rendez-vous : 1h30 à 3h selon la complexité du dossier

Rendez-vous en présentiel ou distanciel

- Rendez-vous en présentiel à Annemasse ou Saint Genis Pouilly
- L'intégralité des documents doit être joint au logiciel quasi-résident au moins 10 jours avant le rendez-vous (rendez-vous en présentiel ou téléphonique)
- Rendez-vous en distanciel : Se rendre disponible durant toute la durée du rendez-vous. C'est le conseiller qui vous appellera à l'heure choisie au numéro indiqué lors de la prise de rendez-vous

→ Contenu du rendez-vous



Les résultats des simulations fiscales sont fournis à titre uniquement indicatif et ne peuvent pas engager la responsabilité du GTE/Frontacom.

RDV DECOUVERTE Q/R : Ces rdvs s'adressent à des nouveaux et jeunes frontaliers sur le canton de GE pour une découverte du statut de quasi-résident et une simulation d'opportunité pour 2023

- Tarif découverte de 120 €
- Durée de 1h30

TARIFS DES RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous sont soumis à adhésion individuelle (100€) et à tarification selon la complexité du dossier et la situation familiale :

Situations simples			
Maximum 1 bien immobilier et/ou maximum 10 comptes bancaires et/ou pas de changement de situation familiale en cours d'année			
	Célibataire	Marié	Couple de concubin
Sans suivi	150 euros	200 euros	240 euros
Avec suivi	200 euros	250 euros	290 euros
Durée du rendez-vous	1h30	1h30	2h

Situations complexes			
Minimum 2 biens immobiliers et/ou minimum 11 comptes bancaires et/ou de changement de situation familiale en cours d'année			
	Célibataire	Marié	Couple de concubin
Sans suivi	210 euros	260 euros	300 euros
Avec suivi	260 euros	310 euros	350 euros
Durée du rendez-vous	2h30	2h30	3h

→ Option Suivi + : Qu'est-ce que c'est ? *

- Transmission à l'AFC de la déclaration (téléversement ou en ligne sur le compte e-démarches)

*** Si vous n'optez pas pour ce service lors de la prise de rendez-vous et que vous le demandez ultérieurement, il vous sera facturé 80€.**

ANNULATION/MODIFICATION/REMBOURSEMENT

L'annulation s'effectue par téléphone en joignant notre service accueil au 04 50 87 86 38 ou par mail à l'adresse contact@frontalier.com.

Tout rendez-vous non annulé 5 jours à l'avance ne donnera lieu à aucun remboursement.

Une modification de rendez-vous demeure possible à condition qu'elle soit demandée 5 jours à l'avance dans la limite des places disponibles.

OBLIGATIONS DE L'ADHÉRENT

La prise de rendez-vous est conditionnée au dépôt des documents sur notre logiciel de quasi-résident. En cas de rendez-vous en présentiel, nous n'acceptons pas de documents présentés sur clefs USB, ordinateur, etc.

Modalité d'envoi de votre dossier :

Une fois l'éligibilité et le statut de quasi-résident vérifié, le logiciel vous demandera de déposer les documents sur l'interface (rendez-vous en présentiel ou téléphonique). C'est une étape obligatoire pour pouvoir prendre rendez-vous. Si votre dossier n'est pas complet au moment de la prise de rendez-vous, vous pourrez joindre les documents ultérieurement. Il faudra toutefois que votre dossier soit complet au moins 10 jours avant votre rendez-vous.

Il est donc très important de remplir le logiciel avec exactitude car cela détermine les documents obligatoires à joindre. Il ne sera pas possible d'envoyer votre dossier par mail. La liste des documents est disponible sur notre [site internet](#).

En cas de document(s) manquant(s), la déclaration sera établie sans ce(s) document(s) et ne pourra faire l'objet d'une modification ultérieure.

RESPONSABILITÉ GTE/FRONTACOM

Nous ne sommes ni mandataire ni tiers de confiance. Nous effectuons votre déclaration sur GE TAX en fonction des éléments et documents que vous nous avez communiqués.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'adhérent reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente.